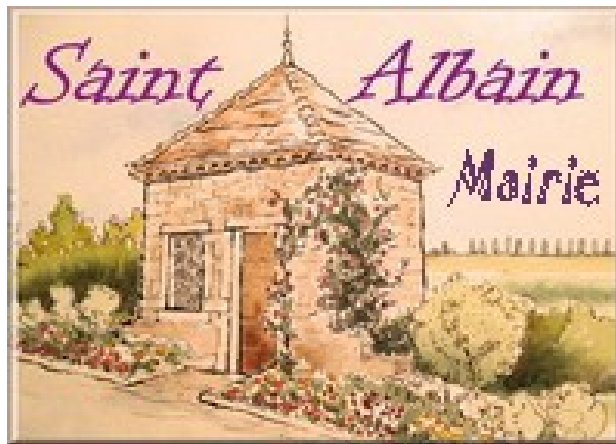


PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



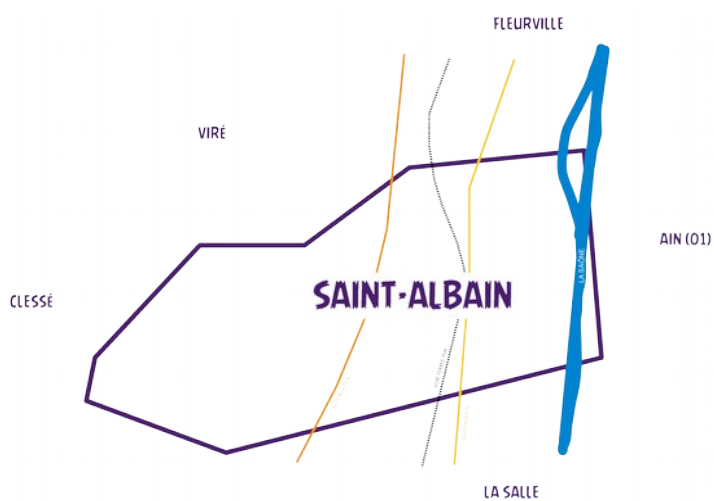
2014 – 2017

Ce document est le résultat d'une démarche de concertation animée par le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (CECL) qui a mobilisé les élus de la Mairie de Saint-Albain, les enseignants, les parents d'élèves délégués et le personnel de la Circonscription de l'Éducation Nationale Mâcon-Nord soit environ 17 personnes différentes.

I. LE CONTEXTE

A. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

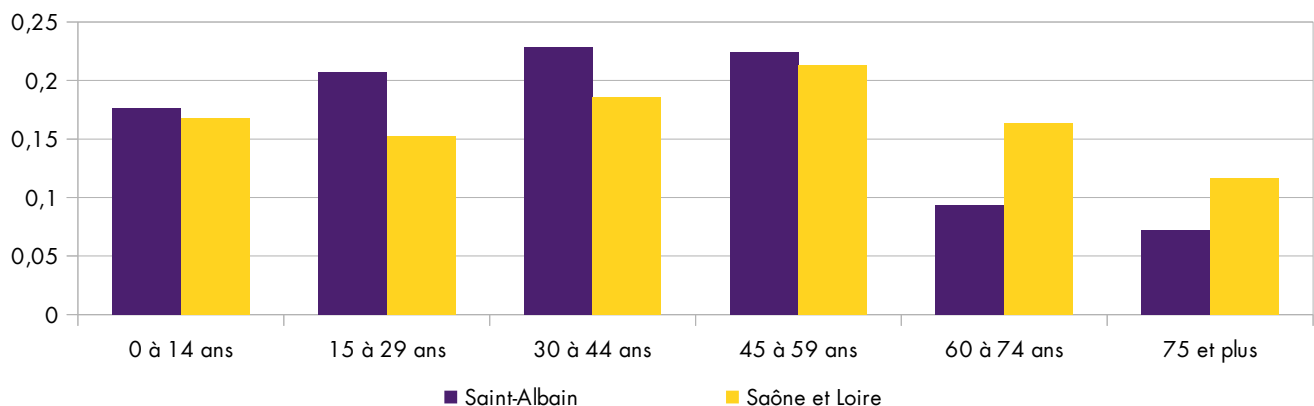
1. IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE



Saint-Albain est un village situé en Val de Saône au sud-est de la Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône », EPCI auquel il appartient. Il est installé sur les axes de communication majeurs que sont la ligne SNCF Paris-Lyon-Marseille, la RN6, l'A6 et la Saône. Ses axes structurent le territoire de la commune, séparant ou agrégeant les différents hameaux. Ses paysages traduisent son appartenance à la Vallée de la Saône, notamment grâce à ses vastes espaces de prairie et de culture agricole.

2. RÉPARTITION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Les statistiques de l'INSEE (en date de 2011) annoncent une population totale de 534 habitants ce qui situe la commune au sixième rang de sa Communauté de Communes. A noter que la commune connaît une des plus fortes croissances démographiques de son territoire (augmentation de la population communale de 31 % en moins de 25 ans), alimentée par un taux de natalité particulièrement élevé (plus de 16 pour mille contre 12,3 en France et 10,6 en Saône et Loire). La répartition par tranches d'âge traduit ce dynamisme par une sur-représentation des habitants de moins de 45 ans ainsi que par une présence très faible de personnes âgées de plus de 60 ans (voir graphique ci-dessous).



3. STRUCTURE DES MÉNAGES ET FAMILLES MONOPARENTALES

Concernant la structure des ménages habitant sur la commune de Saint-Albain, il est impossible d'obtenir des résultats de la part de l'INSEE. Il faut au minimum un bassin de 2000 habitants pour que cette statistique soit établie. Il est cependant intéressant d'effectuer une rapide analyse des statistiques de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône pour tirer quelques enseignements. Le nombre d'enfants par famille est assez semblable à celui que l'on constate au niveau national. La Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône » connaît une hausse importante de la part des familles monoparentales. Elle reste relativement faible comparée au niveau national. En 2009, 7,5 % des familles habitant sur l'EPCI sont des familles monoparentales (14,3 % en France). A noter que dans 83 % des cas, ce sont les femmes qui ont la responsabilité des enfants (contre 90 % au niveau national).

B. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

1. LES COMMERCES ET LES SERVICES

Peu de commerces et de services sont directement accessibles sur la commune. Les habitants doivent se déplacer pour la plupart de leurs besoins vers les villes proches, essentiellement Mâcon. Sur place, sont toutefois présents les commerces et services suivants :

- Station Essence – Garage
- Bar - Restaurant
- Salon de Coiffure
- Boulangerie
- Divers artisans
- Aire d'autoroute
- Boucherie
- Compagnie de pompiers

2. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune compte un terrain de football ainsi qu'un terrain multi-sports. La Salle des Fêtes peut également accueillir des activités sportives telle que la gymnastique, des parcours de motricité, des jeux d'opposition. A noter qu'elle ne peut convenir pour la pratique de sports collectifs. Tous ces équipements sont tous situés à quelques mètres de l'école.

3. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La commune de Saint-Albain dispose d'une bibliothèque municipale, animée par une équipe de bénévoles qui collaborent régulièrement avec les classes de l'Ecole. Une association propose un atelier de chant chorale pour adultes (Méli-Mélo) et une autre anime un comité de jumelage franco-allemand.

4. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

L'école de Saint-Albain est installée au Bourg, encadrée dans un ensemble immobilier comprenant la Mairie, la Salle des Fêtes et des logements. L'environnement naturel proche est essentiellement constitué de prairies et de champs. A noter que la partie la plus occidentale de la commune annonce les coteaux du Haut-Mâconnais avec des espaces boisés et surtout une vingtaine d'hectares de vignes. L'association « Les amis de la nature » s'investit dans le fleurissement du village mais propose également des actions de protection et de valorisation de l'environnement.

C. L'ÉCOLE

La commune ne compte qu'un établissement scolaire primaire sur son territoire. Les enfants plus âgés fréquentent le collège de Lugny.

1. LE PROJET D'ÉCOLE

Le Projet de l'école de Saint-Albain s'articule autour d'une préoccupation : la résolution de problèmes. L'équipe enseignante a pointé que les résultats aux évaluations en mathématiques étaient moins bons qu'en français. Pour lutter contre ces difficultés, des progressions pédagogiques ont été programmées et organisées entre les trois classes en intégrant les trois points suivants :

- Démarche commune
- Initiation dès la maternelle
- Échanges de pratiques entre enseignants

2. LES EFFECTIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014		
PS – MS – GS	CP – CE2	CE1 – CM1 – CM2
27	16	16

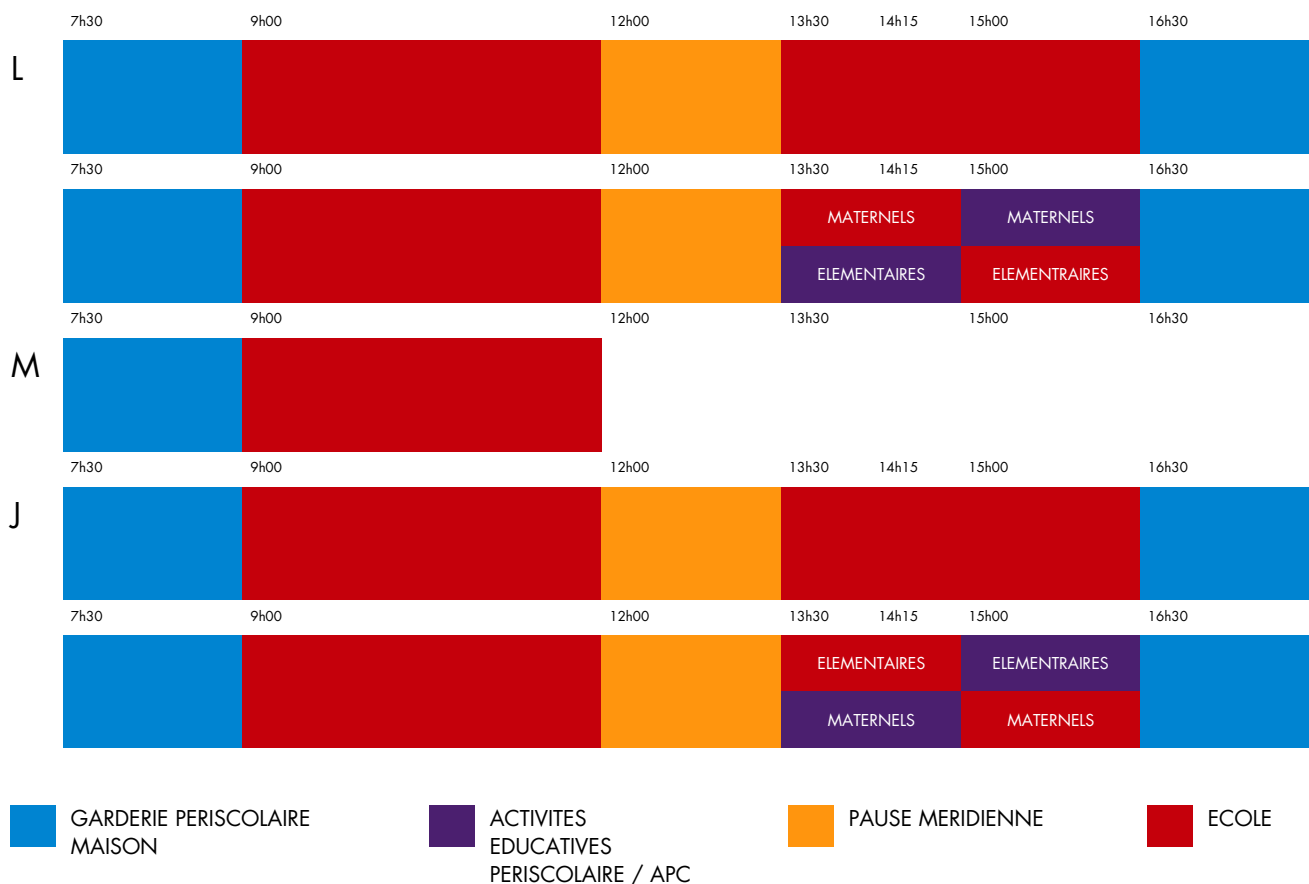
ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 (prévisionnel)		
PS – MS – GS	CP – CE1	CE2 – CM1 – CM2
21	15	20

3. LES LOCAUX

L'école de Saint-Albain comporte trois classes dans un bâtiment en forme de L, organisées autour d'une cour commune. La classe des élèves de maternelle est centrale et comprend un espace sieste qui fait également office de salle de motricité. Outre les deux autres classes positionnées de part et d'autre du bâtiment, les installations se complètent d'un bureau qui sert également à accueillir les enfants pris en charge par le RASED ainsi que d'un garage pour le rangement de matériel extérieur.

4. L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

A compter de septembre 2014, l'école de Saint-Albain appliquera la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation proposée par la Mairie a été validée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le 06/02/2014. Ainsi le choix de la demi-journée d'école supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin. L'ensemble des heures libérées est regroupé sur deux après-midi (le mardi et le vendredi).



5. LES ADULTES AU SERVICE DES ENFANTS

L'équipe enseignante se compose pour l'année scolaire 2013-2014 de la manière suivante :

- 1 directrice à plein temps
- 1 enseignante à plein temps
- 1 enseignante à temps partiel (75%) et son complément (25%)

Cette équipe se complète des membres du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (implanté au sein de l'école de Lugny) et présents en fonction des besoins identifiés. La classe de maternelle accueille un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) ainsi qu'une personne en formation dans le cadre d'un Emploi d'Avenir.

6. LE RESTAURANT SCOLAIRE

La commune propose un service de restauration le lundi, mardi, jeudi et vendredi (une étude est en cours pour la confection de repas le mercredi). Elle prend en charge les enfants demi-pensionnaires entre 12h00 et 13h20 pour un temps de repas puis un temps de surveillance (en intérieur ou extérieur selon la météo) jusqu'à la reprise du temps scolaire. Le personnel est composé de 2 ou 3 personnes chargées de la surveillance.

7. LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La compétence « Garderie Périscolaire » est gérée par la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône sur l'ensemble des établissements scolaires de son territoire. A Saint-Albain, la garderie périscolaire est ouverte le matin et le soir. Les parents conduisent et récupèrent les enfants auprès des animatrices.

8. INFORMATIONS DIVERSES

L'École de Saint-Albain est membre de l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE). Elle bénéficie aussi de l'appui financier de l'« Amicale des Parents d'Élèves », association qui participe à certains projets en fonction des moyens dont elle dispose. D'autre part, la Mairie de Saint-Albain apporte son concours financier à certaines actions : projet piscine, projet autour du cirque par exemple.

D. LA PROBLÉMATIQUE ÉDUCATIVE

1. LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants pointent un certain nombre de points positifs liés à la mise en place de la Réforme des Rythmes Éducatifs :

- Diminution de la durée d'une journée d'école (travail dur après 15h),
- Ajout d'une 5ème matinée pour les apprentissages,
- Mise en place d'activités gratuites pour tous les enfants.

Ils identifient également un certain nombre d'enjeux qui nécessiteront une attention particulière :

- Identifier les bonnes pratiques pour les enfants de maternelle,
- Trouver un consensus avec l'ensemble des parties (enseignants, élus, parents, animateurs...),
- Repérer le potentiel local en terme de ressources éducatives.

Pour les enseignants, les activités doivent revêtir les caractéristiques suivantes :

- Mise en place de projet sur une période assez longue pour assurer un suivi et une progression,
- Variété des activités en fonction des grands domaines (sports, sciences, arts, culture, ...),
- Des temps d'activités plus libres,
- Animations en groupes restreints pour la qualité de l'encadrement,
- Respect de taux d'encadrement « fonctionnels ».

2. LE POINT DE VUE DU COMITÉ D'ÉCRITURE

Par l'intermédiaire du Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs, la Mairie de Saint-Albain a mis en place une instance de concertation, le Comité d'Écriture, qui a réuni parents, élus, enseignants, référents de la Circonscription et membres du CECL. Lors d'un temps de travail sur les priorités éducatives, le Comité d'Écriture a défini trois objectifs (à découvrir au chapitre suivant).

Le Comité d'Écriture s'est aussi attaché à identifier quelques conditions de mises en œuvre :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants :
 - en veillant à des taux d'encadrement limitant le nombre d'enfants par animateur,
 - en sollicitant des intervenants compétents dans l'encadrement des enfants,
 - en limitant les déplacements à l'environnement proche de l'école (sauf projet exceptionnel et ponctuel).

- Prendre en compte les besoins et attentes des enfants :
 - en mettant en place des repères dans le temps, dans l'espace et dans l'organisation,
 - en diversifiant et en adaptant les activités aux différentes tranches d'âges,
 - en respectant les temps de sieste et les temps de repos,
 - en veillant à ce que les temps d'activités permettent aux enfants d'être disponibles pour les apprentissages en classe,
- Assurer une coordination entre les différents intervenants :
 - en soignant les temps de transition.
- Veiller à l'engagement des enfants et des familles
 - en demandant une assiduité des enfants sur la durée d'un projet ou d'une période,
 - en rédigeant une charte partagée entre les différentes parties, les familles et les enfants,
 - en proposant des activités attractives pour tous les enfants,
 - en mettant en place des activités sous forme de projets.

3. LES POLITIQUES EDUCATIVES EXISTANTES

Les compétences « Petite Enfance – Enfance - Jeunesse » ainsi que « Garderies Périscolaires » sont gérées par la Communauté de Communes « Mâconnais – Val de Saône ». Elle applique un Projet Éducatif Local en vigueur depuis de nombreuses années. La Communauté de Communes finance une grande partie de ses activités grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole au travers du Contrat Enfance Jeunesse.

4. L'ASSOCIATION « COLLECTIF POUR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS »

Depuis plus de trente ans, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs (ex-Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny - CECL) organise des loisirs éducatifs par le biais de centres de loisirs, de camps, de clubs ou d'activités ponctuelles. Les valeurs affichées au sein de son projet éducatif font de l'association une entité clairement identifiée pour participer à la mise en œuvre d'activités éducatives périscolaires. La Mairie de Saint-Albain souhaite s'appuyer sur l'expérience et le réseau du CECL pour mettre en place les activités éducatives périscolaires.

Se référant au Projet Éducatif des Francas auquel il est affilié, le CECL a pour objectifs :

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : développement physiologique, psychomoteur, affectif, intellectuel.
- Favoriser dès l'enfance l'accès de la personne à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité à déterminer et à mettre en œuvre par elle-même ses actes et ses comportements, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

Pour réaliser cette ambition, l'association a souhaité se doter de cinq principes d'action pour la période 2013-2015 :

- Mettre en place des espaces d'apprentissage de la citoyenneté
- Favoriser les rencontres et les échanges (inter-)culturels
- Inscrire son action dans une démarche respectueuse de l'environnement
- Faire de son action un espace partagé avec les parents
- Promouvoir les espaces et les projets d'interaction avec l'école

II. LES OBJECTIFS

A. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Considérant les discussions lors des instances de concertation, considérant les enjeux recensés dans la partie «Contexte» du présent document, trois objectifs sont retenus :

OBJECTIF 1

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier créer un espace d'expression et d'élaboration de projets collectifs

OBJECTIF 2

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour ouvrir les enfants à la richesse de leur environnement proche

OBJECTIF 3

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour favoriser l'émergence d'une culture scientifique permettant de comprendre son environnement

B. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels permettent de décliner les objectifs généraux en tentant de définir de manière plus concrète les moyens et la manière de parvenir à leur réalisation.

1. OBJECTIF 1

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour créer un espace d'expression et d'élaboration de projets collectifs

- en privilégiant des activités se déroulant sur plusieurs séances avec une progression,
- en accompagnant et concrétisant les initiatives et les idées des enfants,
- en valorisant les productions des enfants par des expositions, des représentations, des projections ou des manipulations (de jeux par exemple),
- en proposant des jeux d'expression et des ateliers théâtre.

2. OBJECTIF 2

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour ouvrir les enfants à la richesse de leur

environnement proche

- en développant des rencontres qui favorisent le lien intergénérationnel
- en sollicitant et en valorisant les compétences bénévoles des acteurs associatifs
- en leur proposant de (re)-découvrir les jeux d'antan
- en découvrant l'histoire de la commune et son patrimoine
- en rencontrant différents professionnels et artisans

3. OBJECTIF 3

Faire de l'aménagement des rythmes éducatifs un levier pour favoriser l'émergence d'une culture scientifique permettant de comprendre son environnement

- en proposant des petites expériences
- en travaillant en complémentarité avec les programmes scolaires
- en privilégiant une approche ludique, pratique et respectueuse de l'environnement
- en se déplaçant dans l'environnement proche
- en apprenant à connaître et à protéger le milieu naturel

III. PRINCIPES D'ACTION ET D'ORGANISATION

A. PRINCIPES D'ACTION

1. METTRE LES ENFANTS EN SITUATION DE REUSSITE

Les activités éducatives périscolaires doivent constituer un espace de réussite pour tous les enfants. Il est indispensable qu'ils y prennent du plaisir et gagnent de la confiance en soi. Les activités doivent être conçues de manière à pouvoir satisfaire tous les enfants en proposant des progressions pédagogiques et des coopérations entre enfants. Il est reconnu que les acquisitions de compétences sont facilitées par la motivation des enfants, donc par leur plaisir à s'investir dans une activité.

2. DIFFÉRENCIER EN FONCTION DE L'ÂGE DES ENFANTS

Les enfants de 3 à 11 ans ont des rythmes très différents. Dans une même classe d'âge, les différences inter-individuelles peuvent également être très importantes. Dans ces conditions, l'équipe d'animation devra être vigilante à proposer une organisation et des activités qui répondent aux besoins, aux attentes et au rythme de chaque enfant. A titre d'exemple, la sieste doit être préservée et une attention toute particulière portée aux plus jeunes (activités calmes notamment).

3. INSTAURER DES REPÈRES

L'organisation définie pour les activités éducatives périscolaires devra se baser sur les fonctionnements existants au sein de l'établissement scolaire. Il s'agit de limiter le nombre de règles à intégrer par les enfants pour faciliter leur compréhension et leur application. Les temps d'accueil, de sortie et de récréation se dérouleront de la même manière qu'à l'école.

Pour que les enfants se repèrent plus facilement dans le temps, dans l'espace et dans le fonctionnement de l'école, un certain nombre de mesures sont à prévoir :

- Création d'un emploi du temps adapté aux enfants,
- Utilisation d'un nom ludique pour désigner le temps libéré,
- Création de signalétique dans les salles et rangements,
- Stabilité de l'équipe d'animation.

4. DONNER LE CHOIX AUX ENFANTS

Pour répondre aux différences de rythmes et de besoins, il convient de proposer une gamme d'activités variées pour que les enfants puissent choisir. Cela ne doit pas exclure la possibilité de présenter aux enfants des activités nouvelles et encore inconnues pour lui. L'équipe d'animation est également attentive aux idées et aux initiatives des enfants pour construire avec eux la proposition d'activités.

5. PRIORISER LE JEU

Les activités sont placées en dehors des temps scolaires. Afin de souligner leur spécificité, l'ensemble des projets menés doit utiliser le jeu comme moyen d'action et comme vecteur d'apprentissage. Le jeu est une activité naturelle chez les enfants. Il a été prouvé de manière scientifique qu'il est un moteur essentiel de la construction de la personnalité, de la perception de l'environnement, de l'acquisition de compétences et de savoir-être.

6. ÉTABLIR LES RÈGLES DE VIE COLLECTIVEMENT

Au-delà des règles pré-existantes au sein de l'école, l'équipe d'animation des activités éducatives périscolaires devra prendre le temps de construire avec les enfants un cadre de vie commun. Il s'agit bien de définir les droits et devoirs des enfants mais également des adultes. Pour éviter toute démagogie, il convient d'exposer d'emblée aux enfants les règles qui ne sont pas négociables et imposées de fait (par mesure de sécurité par exemple...).

7. METTRE EN VALEUR LES PRODUCTIONS ET RÉALISATIONS DES ENFANTS

L'aménagement des locaux doit prendre en compte le fait qu'un espace d'exposition doit être installé. Il peut être de nature très différente :

- physique : pour présenter les réalisations plastiques par exemple,
- dématérialisée : pour des productions multimédias, radio,
- publique : représentation, exposition...

Ces moyens constituent l'opportunité de mettre en valeur chaque enfant, sa créativité et de favoriser l'estime de soi. Tout en évitant une pression inadaptée, ils sont aussi de formidables facteurs de motivation et de cohésion au sein du groupe.

8. OUVRIR LES ENFANTS SUR LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE

Le territoire local constitue une des premières ressources éducatives. Il permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure. La démarche d'appropriation de son espace est un outil de socialisation pour les enfants qui en grandissant pourront l'exploiter pour découvrir un nouvel environnement. Elle offre aussi aux enfants l'opportunité de prendre conscience du potentiel local, de l'engagement, du bénévolat et des nécessaires contraintes propres à tout territoire.

9. PRENDRE LE TEMPS

L'objet premier de la Réforme des Rythmes Éducatifs est de mieux étaler les temps d'apprentissage scolaires pour favoriser la réussite des élèves. En conséquence, il faut éviter de remobiliser les enfants de manière intensive sur les temps libérés et pousser les enfants à la consommation excessive d'activités.

10. PROPOSER DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Les grands domaines d'activités (sport, science, médias, artistiques, culturelle, environnement...) doivent être utilisées pour permettre à chaque enfant d'identifier et d'élargir ses centres d'intérêts. Ils contribuent de manière complémentaire à la structuration de l'individu, à la connaissance de soi-même et du monde qui nous entoure.

B. PRINCIPES D'ORGANISATION

1. PRIVILÉGIER LES PETITS GROUPES

La vie en collectivité nécessite d'être aménagée pour ne pas peser de manière négative sur les enfants. L'animation d'un grand groupe se révèle beaucoup plus compliqué pour un animateur et sollicite l'attention des enfants de manière trop importante. De plus, le grand groupe est à l'origine d'un volume sonore qui induit fatigue et stress. Le petit groupe s'avère plus adapté pour être à l'écoute et assurer de manière pertinente la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il permet aussi à chaque enfant de trouver sa place et de s'exprimer plus facilement.

2. PRÉVOIR DES TEMPS D'ÉCHANGES ET D'INTERACTIONS AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants et les animateurs partagent des espaces et des missions éducatives. Ils s'adressent également aux mêmes enfants et aux mêmes familles. Bien que leurs modes d'intervention soient différents, il convient qu'ils se mobilisent pour se coordonner. Pour autant, aucune procédure réglementaire ne prévoit ces temps de concertation. Il est donc nécessaire de prévoir des temps et des espaces d'échanges pour le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et pour le bien-être des enfants. Les Activités Pédagogiques Complémentaires peuvent être des temps de coopération entre enseignants et animateurs dans le cadre d'actions inscrites dans le projet d'école.

3. SOIGNER LES TEMPS DE TRANSITION

Les transitions entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, restaurant scolaire, parents...) doivent se préparer car elles impliquent des enfants attentifs et apaisés. Il importe donc que chaque temps se termine par un retour au calme qui annonce une transition et la prise en charge de l'enfant par un adulte différent. Cela permet aux enfants de clairement identifier les différents temps et de se constituer de véritables repères.

4. PLACER LE PERSONNEL DANS UNE DYNAMIQUE DE FORMATION CONTINUE

Il est demandé aux animateurs de proposer des activités variées et menées de la meilleure manière possible. Il apparaît donc que le personnel doit être compétent et qualifié. Il est impératif pour varier les activités de les placer dans une dynamique de découverte ou de perfectionnement dans certains domaines d'activités. La formation doit aussi répondre à des besoins internes comme :

- connaître les différents fonctionnements,
- travailler et concevoir des projets en équipe,
- se perfectionner sur les spécificités des différentes tranches d'âge,
- découvrir de nouveaux domaines d'activités,
- renouveler ses connaissances en premier secours.

5. METTRE EN PLACE DES ESPACES D'EXPRESSION

Pour recueillir les attentes des enfants mais aussi pour éviter de placer les enfants dans une démarche uniquement consumériste, il faut prévoir des temps, des espaces et des organisations pour permettre

l'expression de leurs idées et de leurs remarques. Dans un second temps, il faut également les accompagner dans la mise en place de leurs propres activités en les aidant à définir les modalités d'organisation, les règles, le matériel... etc... Il s'agit véritablement de temps de participation, d'initiation à la citoyenneté et d'engagement. Bien entendu, cette posture doit respecter les spécificités et les disponibilités du public « enfant ».

6. PRÉVOIR DES TEMPS DE PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE

La mise en place d'activités éducatives s'appuie sur les principes de la pédagogie de projet et nécessite de prendre le temps de réfléchir aux objectifs à atteindre. Il importe de s'interroger sur les meilleurs moyens d'y parvenir en prenant en compte les besoins, les attentes et les capacités des enfants. Pour cela, l'équipe d'animateurs doit se doter d'outils permettant d'explicitier ses choix et de décrire les différentes étapes ainsi que l'évaluation d'un projet.

7. PRÉVOIR DES TEMPS DE PRÉPARATION MATÉRIELLE

Pour que les activités se déroulent dans les meilleures conditions, il faut imaginer que le matériel doit être préparé pour accueillir au mieux les enfants. Cela implique que le temps de travail des animateurs face aux enfants soit associé à des temps de préparation matérielle en dehors de la présence des enfants.

8. AMÉNAGER LES LOCAUX

Pour la mise en place de repères chez les enfants, mais aussi pour la convivialité, les locaux doivent être aménagés pour présenter les caractéristiques requises par le présent projet. L'aménagement doit notamment permettre :

- de disposer de rangement,
- d'avoir du matériel et des sanitaires à portée des enfants et des animateurs,
- d'avoir du mobilier adapté à la taille et à l'âge des enfants
- d'exposer les réalisations des enfants,
- d'aménager des coins de jeux différenciés (jeux de société, jeux d'imitation, bibliothèque..),
- de ranger et de prendre soin de leurs affaires personnelles (vêtements, cartables, chaussures...).

9. PENSER LA SÉCURITÉ

L'équipe d'animation devra veiller à rassembler toutes les conditions indispensables pour garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Pour cela, elle devra être vigilante :

- à l'aménagement des locaux et aux mesures d'urgence
- à l'entretien des locaux et du matériel
- à ses attitudes vis-à-vis des enfants (bienveillance, vocabulaire et tenue adaptés...)
- au choix des activités (en fonction du lieu, des moments de la journée, de la météo..)

IV. PILOTAGE ET ÉVALUATION

A. PILOTAGE

- sur les aspects les plus pratiques et quotidiens : l'équipe enseignante et le Responsable des activités sont les plus à même de régler les petits problèmes et dysfonctionnement
- sur les aspects liés à l'évaluation du PEDT : un comité de pilotage est mis en place. Il doit se réunir quelques semaines avant les conseils d'école. Il est composé des personnes suivantes :
 - Élus de la commune,
 - Parents d'élèves délégués,
 - Enseignants,
 - Représentants de l'organisateur des activités

B. ÉVALUATION

Pour chaque objectif, un tableau d'évaluation est fourni. Il contient à la fois les critères et les indicateurs d'évaluation :

- Le critère est ce qui peut être observé pour juger de l'atteinte de l'objectif
- L'indicateur apporte des éléments quantifiés au regard du critère

1. CRÉER UN ESPACE D'EXPRESSION ET D'ÉLABORATION DE PROJETS COLLECTIFS

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants disposent d'espaces de création	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'activités théâtrales et d'expression• Nombre de créations artistiques collectives
Les enfants participent à la vie de la commune	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets initiés par les enfants• Impact des initiatives des enfants (nombre d'enfants, d'adultes, reconnaissance dans la commune...)

2. OUVRIER LES ENFANTS À LA RICHESSE DE LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants jouent dans leur commune	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de visites organisées sous forme de jeu• Nombre de rencontres organisées sous forme de jeu• Nombre d'activités permettant de découvrir le village
Les enfants connaissent leur commune	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de reportages réalisés• Nombre d'utilisations de ressources locales à l'initiative des enfants
Les enfants disposent d'espaces d'expression	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et variété de sujets traités• Nombre et qualité des reportages

3. FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE SCIENTIFIQUE PERMETTANT DE COMPRENDRE SON ENVIRONNEMENT

CRITÈRES	INDICATEURS
Les enfants découvrent l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'activités relatives à l'environnement• Nombre d'activités de découverte de la nature
Les enfants jouent avec et dans la nature	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de visites organisées sous forme de jeu• Nombre d'ateliers organisés sous forme de jeu

V. BUDGET

Chaque année, un budget devra être proposé à la Mairie de Saint-Albain par l'organisateur des activités. Il doit prendre en compte les principaux postes de dépenses que sont les charges de personnels, les charges de coordination et les charges éducatives. L'organisateur devra rester attentif aux appels à projets et prestations auxquels il pourrait répondre et diminuer la participation de la Mairie de Saint-Albain.

A. PERSONNEL INTERVENANT

Le budget retenu se base sur un ratio moyen d'un adulte pour 13 enfants. Le recrutement du personnel doit viser prioritairement des personnes présentant des qualifications dans le domaine de l'Animation, du Sport et de la Petite Enfance (BAFA, BPJEPS, BEES, CQP Périscolaire, CAP Petite Enfance..). Pour répondre aux attentes spécifiques, l'embauche d'animateurs qualifiés dans un domaine précis peut-être envisagée.

B. COORDINATION

En plus de l'équipe d'animation, doit figurer une personne positionnée comme référent au sein de l'établissement. Il aura comme mission d'assurer une présence de l'organisateur des activités en dehors de leur déroulement. Il agira comme interface entre l'organisateur, les enseignants, l'équipe d'animation, les parents, les élus et les enfants.

La mise en place des activités et d'une équipe d'animation engendre nécessairement des démarches administratives et des besoins de coordination. Les tâches administratives parmi lesquelles les achats, le secrétariat, la gestion du personnel, la comptabilité et les démarches sociales sont assurées par l'organisateur et induisent un coût.

C. FRAIS PÉDAGOGIQUES

La mise en place des activités éducatives périscolaires et des activités de jeux libres imposent de financer l'achat de jeux, de petits matériels, de fournitures éducatives ainsi que de prendre en charge d'éventuelles prestations (interventions, spectacles...).